

**BURKINA FASO**  
**UNITE - PROGRES - JUSTICE**



**DECLARATION DU BURKINA FASO  
A L'EXAMEN DU RAPPORT DE SAN MARINO  
POUR LE SECOND CYCLE DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL (E.P.U)**

**GENEVE, LE 29 OCTOBRE 2014**

## **Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de la République de San Marino. Elle la félicite pour la présentation de son second rapport qui vient d'être faite au Groupe de travail.

Cela résulte de la volonté constante de San Marino de coopérer pleinement avec les mécanismes des droits de l'homme, y compris les procédures spéciales auxquelles il a adressé une invitation permanente. L'engagement de San Marino en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est également traduit par le niveau appréciable de mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées à l'issue de son premier examen.

A cet effet, ma délégation voudrait notamment apprécier le soutien de San Marino à l'initiative visant à l'abolition de la peine de mort, les actions de lutte contre la criminalité transnationale organisée, les mesures prises en vue de légaliser le statut de résidence des étrangers, celles visant à soutenir les travailleurs victimes de la crise économique, de même que la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et de certains instruments de droits de l'homme au niveau régional. En adhérant aux principaux instruments qui régissent les mécanismes de plainte permettant aux individus ou aux groupes d'individus s'estimant lésés dans leurs droits d'en demander réparation, San Marino manifeste sa volonté de rendre effective la jouissance des dits droits.

Nous accueillons avec satisfaction l'adoption d'une loi qui protège les femmes contre les violences dont elles sont inutilement victimes, y compris les violences conjugales, ainsi que pour les actions de sensibilisation et de protection des enfants et des personnes handicapées.

Ma délégation encourage San Marino à parachever le processus d'adoption de la loi portant création de l'Observatoire national de la famille dont le mandat est de soutenir le développement des politiques familiales à travers la recherche, la promotion et les conseils.

Comme le pays l'a souligné dans son rapport, l'effectivité des droits de l'homme est une quête permanente et l'éducation est un outil indispensable pour y parvenir. Fort de cette affirmation, ma délégation voudrait encourager San Marino à intensifier ses efforts de promotion de l'éducation aux droits de l'homme dans son système éducatif.

Pour terminer, ma délégation exhorte San Marino à prendre les mesures nécessaires pour se mettre à jour dans la présentation des rapports aux organes de traités et souhaite plein succès à son examen.

**Je vous remercie.**